

597

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 597 25 juin 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Pouvoirs bancaires

L'approbation, par l'assemblée générale des actionnaires, de la vente d'Hermès et de l'assainissement de la SSIH a aussi révélé le pouvoir détenu par les banques en tant que gérantes des actions de leurs clients. La commission des cartels a recensé l'importance des portefeuilles ainsi détenus; elle se monte, dans la règle, à plus de 20%, souvent à 40% du capital social. Le poids de ces portefeuilles est donc souvent décisif.

Les banques font valoir qu'elles n'en usent jamais pour exercer un pouvoir propre. Elles votent, sauf ordre contraire du client, dans le sens des propositions du conseil d'administration.

Cette réponse est valable tant que le conseil d'administration démontre son efficacité et son indépendance. Mais lorsqu'il est défaillant, le pou-

SPÉCULATION

Hermès happy end

A Yverdon, les jeux sont faits: Hermès est définitivement tombé dans les bras d'Olivetti. Les Groupements Patronaux Vaudois (GPV) commentent l'événement sobrement, oraison sans larmes et sans reproches. Bobst, nous est-il expliqué, doit se dessaisir de son département de photocomposition et Hermès passer sous les fourches d'Olivetti, car le progrès technique va si vite, la nécessité d'amortir sur de grandes séries est si grande, etc., etc.

Pas un mot sur le fait qu'Hermès, qui est vendu dans sa totalité (Bobst réoriente seulement sa production), est aussi l'occasion d'une opération boursière de deux administrateurs. Les GPV qui aiment à souligner responsabilités et devoirs des

voir de représentation des banques le protège ou le couvre.

L'opération Meyer d'Hermès Precisa (cf. DP 592, 594, 596) a de la sorte été mise à l'abri de contestations plus nombreuses, tout en permettant d'atteindre la majorité qualifiée nécessaire pour la vente!

Dans l'assainissement de la SSIH, la majorité confortable des actionnaires principaux (UBS, Siber-Hegner, la famille Tissot, Brandt) rendait l'opération assurée, sans parler de la position de force des banques créancières. Mais fallait-il ainsi, par le jeu des actions représentées, couvrir automatiquement l'ancien conseil d'administration, alors que son rapport 1980, au vu des données connues et des avertissements de la fiduciaire, était manifestement trompeur?

Le pouvoir de représentation des banques permet ainsi une meilleure liquidation des affaires des grandes sociétés.

Pour les petites sociétés, acculées à la faillite, la morale est plus dure, judiciaire.

patrons et distribuer les blâmes à la gauche, font comme s'ils n'avaient rien vu.

Le jour où Olivetti fermera des ateliers à Sainte-Croix, au nom des grandes séries et de la concentration de la production, les GPV iront expliquer aux travailleurs, au nom des lois de l'économie, pourquoi M. Meyer devait, avec ses partenaires, encaisser, dans la vente de l'entreprise dont il avait la responsabilité, cinq millions.

Nous répétons depuis trois numéros que cette spéculation est intolérable. Nous apparaîtrons bientôt lassants. La droite moralisatrice écrase; la gauche, pourfendeuse du capitalisme, ignore, à l'exception de quelques réactions ponctuelles. M. Duboule, ancien conseiller d'Etat genevois, entre dans le nouveau conseil d'administration; M. Pahud, président de la direction de la Banque Cantonale Vaudoise, y siègera aussi; M. Meyer présidera. Personne ne dérange personne. Hermès happy end.

Enfin, une «nouvelle politique des media!»

On attendait la conception globale des media: c'est la «nouvelle politique des media» qui est arrivée. On appelait M. Kopp et c'est M. Oswald qui a répondu. Pendant que la Commission fédérale hésite et se heurte à de nombreux obstacles, pendant que M. Schlumpf — malade de Radio 24 — attend et renvoie toutes les demandes de concession de radio et de télévision à plus tard, la maison Ringier nous donne une nouvelle preuve de son efficacité et de sa stratégie commerciale: elle vient d'annoncer qu'elle abandonne tout projet de radio locale et de télévision privée. Rien de moins!

Cette «nouvelle politique des media» signifie donc que Ringier se retire du projet zurichois de radio locale Uetli, dont les autres promoteurs sont *Jean Frey SA*, *Tages-Anzeiger* et *Neue Zürcher Zeitung*; que Ringier dit non à une télévision par satellite, donc à TEL-SAT; qu'en revanche, Ringier «reconnaît» la SSR en tant qu'institution de monopole. Le président de Ringier, Heinrich Oswald, accepte, au nom des principes de l'économie de marché, la «division des tâches» entre l'Etat (radio et télévision) et l'économie privée (presse écrite). C'est aussi simple que cela!

UN SURSIS POUR LA SSR

Toutefois — et c'est là où la morale d'un éditeur comme Ringier éclate au grand jour — le «konzern» réexaminera sa position si une modification importante de l'ordre juridique et, par conséquent, de la situation de concurrence intervient.

Là, tout devient moins transparent et quelques mauvaises langues parlent déjà d'un certain oppor-

tunisme du plus grand éditeur suisse dont on n'a pas l'habitude de recevoir des cadeaux. En d'autres termes, les nouveaux et grands principes adoptés en matière de politique des media seront probablement valables jusqu'à l'année prochaine.

Est-ce suffisant pour que la SSR profite du sursis qui lui est accordé? Aurons-nous, avant le retour de Ringier à l'audio-visuel, une réservation officielle dans l'espace par la radio-télévision nationale?

Ce qui est à peu près sûr, c'est que le troisième programme publicitaire est à la porte. Il devrait diminuer le déficit des autres programmes et permettre à la SSR une nouvelle expansion par de nouveaux projets ambitieux.

Pour le moment, toute autre demande de concession est bloquée et la SSR, seule détentrice des intérêts publics et nationaux, continue à nous persuader que tout projet provenant d'autres milieux découle d'intérêts basement commerciaux qu'il faut absolument combattre.

LE CONTENTIEUX «BLICK»

M. Schürmann a exprimé sa satisfaction après la décision de M. Oswald de ne pas empiéter sur le terrain de la SSR. M. Oswald, de son côté, sera obligé de donner de nouvelles directives à son quotidien *Blick* qui, depuis des années, attaque systématiquement notre télévision. *Blick* vient d'annoncer qu'il continuera sa critique «tant que cela sera nécessaire». Ce ne sera donc plus nécessaire...

Ce *Blick* devient aussi encombrant pour la SSR que Roger Schawinski: il jette une ombre sur le traité de paix entre Ringier et la Radio-Télévision suisse; car les vieux souvenirs ne sont pas encore tout à fait effacés au Palais fédéral. Souvenez-vous: en 1960, le Conseil fédéral avait déclaré qu'avec l'apparition de *Blick*, Ringier avait créé un journal dont le contenu et la présentation s'opposaient totalement à la mentalité du peuple et la saine tra-

dition de la presse suisse. Le gouvernement fédéral regrettait, à l'époque, de ne pas disposer de moyens légaux qui lui permettraient d'intervenir dans ce domaine.

Aujourd'hui, il n'en a pas davantage, mais c'est l'éditeur de *Blick* qui lui permet de préparer le terrain pour les futures décisions à prendre. La SSR témoigne à Ringier sa profonde reconnaissance: *Blick*, *LNN* — on oublie le passé — *L'Illustré*, *Die Woche*, *L'hebdo*, etc., c'est pour Ringier, la radio publicitaire et la TV par satellite, c'est pour la SSR! On ne connaît pas encore le prix à payer, mais la facture sera probablement salée.

Il ne nous reste qu'à attendre la création de la «SSR-TV SAT», soit les troisième, quatrième et cinquième chaînes nationales. Fidèle à l'image directrice: «La SSR se donne pour tâche de servir l'individu et la société.» Quelle concurrence à l'horizon!

En attendant, à Genève, le parti socialiste a déjà vivement critiqué le Conseil d'Etat qui «semble un des plus favorables non seulement à l'abandon du monopole de la SSR, mais encore à la remise en mains privées de la plus grande partie des mass media.» Il est vrai que le gouvernement genevois a mis un peu plus d'imagination que les autres cantons dans sa prise de position à propos de TEL-SAT et de l'avenir de la télévision par satellite.

Au nom des principes idéologiques et dans l'intention de freiner l'évolution technique par des mesures juridiques, le parti socialiste défend le monopole de la radio-télévision. Il doit se réjouir: depuis quelques jours, sa position est activement soutenue. Par la maison Ringier.

Ernest Bollinger

GRANDS PRINCIPES

Migros: le passé et le renouveau

Pour la première fois dans l'histoire déjà longue des votations générales Migros, les coopérateurs ont refusé cette année un projet pourtant recommandé par l'administration. A deux contre un, les quelque 226 000 votants ont rejeté l'idée d'une extension de la Migros à l'étranger «si l'occasion s'en présentait».

Cette majorité négative est le fruit d'une complicité objective des fidèles de Duttweiler et des contestataires de M-Renouveau; les uns et les autres se réfèrent à la doctrine en laquelle les premiers voient d'abord la pensée du «génial fondateur», et les seconds un avatar de l'idéal coopératif. Il se peut aussi que les partisans du passé comme du renouveau aient reçu du renfort de la part des éléments helvético-centristes, de ceux qui veulent garder «us're Migros» à l'intérieur des frontières suisses. Une année après le choc des élections ouvertes provoquées par M-Renouveau, la démocratie coopérative Migros se porte moins mal.

BANQUES

Les dossards qui rapportent

Ainsi donc le Saint-gallois Beat Breu (1 m 69, 60 kg) vient de gagner le Tour de Suisse, après s'être classé 8^e au Tour d'Italie. Une grande victoire pour la Suisse certes, mais surtout pour l'équipe Cilo-Aufina, qui compte aussi dans ses rangs des champions comme Joseph Fuchs et Godi Schmutz. Ainsi donc, la filiale de l'UBS spécialisée dans les petits crédits a trouvé les pédaleurs-sandwichs voulus pour y inscrire son nom, et le promener en tête de peloton sur les routes d'Italie et de Suisse. Cette «augmentation du taux de notoriété» a coûté

Pour la première fois depuis 1975 — année du cinquantième anniversaire de la Migros qui avait à cette occasion récompensé les votants par une plaque de chocolat — le taux de participation aux votations générales a cessé de baisser: 33,6% en 1975, 21,3% en 1976, 17,8% en 1977 (votation sur l'entrée de collaborateurs dans les organes administratifs), 14,1% en 1978, 13,8% en 1979, mais 21% en 1981. Il n'empêche que de telles votations générales ont un caractère consultatif, et que l'assemblée des délégués pourrait fort bien décider une modification de statuts autorisant une extension à l'étranger des activités commerciales ou industrielles de la Migros.

Bref, la démocratie coopérative a ses limites. Robert Kohler, en quelque sorte le Pierre Arnold de la Coop, l'a reconnu explicitement lors de la récente assemblée des délégués de Coop suisse: «Il faut donner un sens nouveau et moderne aux idées et principes coopératifs, afin que, même dans les grandes coopératives, l'élément coopératif prenne une importance déterminante par rapport aux considérations économiques.» («Coopération», 18 juin 1981). Mal traduit, mais bien dit.

dans les 800 000 francs pour le seul Tour de Suisse. Voilà qui n'est décidément pas trop cher pour améliorer son image dans le public et contrer l'omniprésence du Crédit Suisse, qui patronne désormais la plupart des grandes compétitions sportives organisées dans notre pays et s'intitule même «banque officielle du CIO».

A côté de l'universel Crédit Suisse et de la triomphante UBS-Aufina (qui «emploie» aussi le champion de cross Zweifel), les autres établissements n'ont qu'à bien se tenir: la SBS met un demi-million par an dans la publicité sur les courts couverts (tournois de tennis de Gstaad et de Bâle), ainsi que dans le soutien à l'équipe suisse de bob; plus modestement la Banque Populaire se concen-

tre sur quelques manifestations dont le Tour de Romandie (pour la modique somme de 100 000 francs par an).

PAR LA BANDE

Et pourtant, le «sponsoring» est désormais une forme de publicité très prisée par les banques, lesquelles par voie de convention ont voulu renoncer à toute publicité agressive et même aux sports télévisés (cf. DP 530, 24 janvier 1980). Plus restrictives encore, les directives de l'Association suisse des banquiers concernant le crédit à la consommation prévoient l'abandon des envois en grand nombre, une réduction en pourcent du budget publicité, le renoncement à «des arguments qui suscitent un comportement anti-économique, qui sont trompeurs ou qui pourraient donner l'impression qu'on accorde un crédit sans un examen strict des demandes».

En inscrivant son nom sur les dossards et dans les classements, la banque Aufina échappe à tous ces efforts d'auto-régulation avec, en prime, une popularité inespérée en cette difficile période d'intolérance socialisante envers les banques en général et les établissements de prêts personnels en particulier. Merci M. Breu, ça c'est du mollet.

Eclairages

Le déficit des CFF (600 à 700 millions) est souvent jugé inacceptable par la droite. Remontrances, expertises, etc. Le compte laitier entraîne un déficit du même ordre. Certes, il a sa justification propre. De surcroît, les deux exercices ne sont comparables que par le montant et la prise en charge par le budget public. Mais dans la presse patronale l'un est constamment sous le feu des projecteurs, l'autre pas.

Opérations fiduciaires: rien n'est encore gagné

Le vote surprise du Conseil national, qui est donc entré en matière sur l'imposition des opérations fiduciaires, est plus qu'une péripétie parlementaire.

Le groupe socialiste en faisait la pierre de touche de la volonté des partis gouvernementaux bourgeois de réclamer, selon une appréciation admise par le Conseil fédéral, une contribution modeste des possédants; pierre de touche aussi de l'indépendance du Parlement à l'égard du lobby bancaire. Dans ces conditions, il n'est pas inutile de photographier dans les détails la discussion des parlementaires: voir ci-dessous!

Mais l'entrée en matière signifie simplement que la commission parlementaire va se saisir à nouveau du projet.

Puis interviendra le retour au Conseil des Etats qui, lui, avait déjà fermement dit «non».

Toutes les mesures dilatoires sont donc encore possibles, longuement. Ci-dessous également, un petit scénario pour l'avenir.

D'emblée, il faut dire que le style amuse-galerie serait inadmissible. Plus provocant qu'un refus. Méprisant.

Le miracle de la Fête-Dieu

Mercredi dernier, en séance de relevée — comme il ne convient pas pour les sujets d'importance — le Conseil national attaque le thème de l'imposition des avoirs fiduciaires. Croyant l'affaire perdue, la gauche avait décidé de saisir l'occasion de cette proposition émanant du Conseil fédéral pour pro-

voquer une confrontation avec la majorité bourgeoise, et pour mettre le PDC au pied du mur. Dès l'ouverture du débat, la grande foule des intervenants (vingt-quatre, en plus des rapporteurs et des auteurs de propositions) se rue vers le président qui ne tarde pas à menacer de réduire le temps de parole: quinze minutes pour les porte-parole des groupes, cinq pour les intervenants individuels...

Le rapporteur principal Cantieni (PDC/GR) rappelle d'abord les chiffres récents: depuis la séance de la commission tenue au début mai, les avoirs fiduciaires ont maintenu leur rythme de croissance de 15 milliards par mois pour atteindre 158 milliards, montant équivalent à celui du PNB de la Suisse en 1978! Il invoque un montant annuel de 425 millions de recettes supplémentaires pour la Confédération, après évasion d'un tiers des avoirs. A la fin de son rapport solidement charpenté, le président de la commission annonce que, pour sa part, il votera l'entrée en matière; on n'en attendait pas moins de l'auteur de la motion acceptée par les Chambres en décembre 1978 et demandant au Conseil fédéral de poursuivre son examen des possibilités d'assujettir les banques à de nouvelles formes de taxations fiscales.

INTIMIDATION RADICALE

Le co-rapporteur Barchi (rad./TI) ne laisse pour sa part aucun doute sur ses intentions de refuser l'entrée en matière. Il ne juge même pas utile de citer les arguments de la minorité de la commission, fût-ce pour les repousser. Le ton du vice-président du Parti radical suisse a de quoi intimider les éventuels outsiders romands ou tessinois.

Porte-parole de la minorité, Otto Stich (PS/SO) se lance ensuite dans une très belle démonstration; relevant notamment que la mise en doute de la constitutionnalité d'un projet est toujours un prétexte pour en dissimuler le refus.

Toujours original et jamais simple, R. Kaufmann (PDC/SG) soutient une proposition destinée à ôter tout fondement à la crainte d'une évasion à l'étranger des avoirs fiduciaires après leur éventuelle imposition en Suisse.

LE RETOURNEMENT

On note les premiers mouvements divers annonciateurs de certains retournements dans les rangs du PDC.

Porte-parole de ce dernier groupe, Feigenwinter (BL) remet durement en place son collègue saint-gallois. Il le fait même en termes si peu courtois que la fissure ouverte par Kaufmann s'élargit à coup sûr.

A part Helmut Hubacher, président et porte-parole des socialistes, qui procède à une analyse politique d'envergure, les représentants des groupes n'ajoutent pas grand-chose au débat dans lequel DP apparaît; cité par W. Carrobio (PSA/TI), lecteur attentif des statistiques parues dans le n° 591.

Au nom du groupe radical, le Genevois Duboule fournit une prestation plutôt misérable en forçant encore sa voix mal timbrée et sa désinvolture habituelle: pour lui les 300 millions de francs que les banques viennent de mettre à disposition de la SSIH méritent une sincère reconnaissance et non une imposition nouvelle.

PENDANT NORVÈGE-SUISSE

Vers 18 h. 15, trois heures après le début du débat, le président annonce que le vote à l'appel nominal aura lieu le lendemain à dix heures. La tribune des journalistes se vide d'un coup et la salle progressivement. Devant un auditoire ainsi clairsemé, une quinzaine d'intervenants individuels se lancent à la

tribune. Les partisans du «non» ressassent infatigablement le thème de la poule-aux-œufs-d'or-qu'il-ne-faut-pas-tuer, tandis que les socialistes insistent sur les différents aspects de l'équité à rétablir par une imposition des plus gros clients des grandes banques commerciales.

Manifestement las, les rapporteurs reprennent la parole, essayant de tirer les grandes lignes d'une discussion passionnée et donc difficile à résumer.

Et dans la salle des pas perdus, une bonne quarantaine de députés (mais point de députées) suivent avec ferveur le match de football Norvège-Suisse.

L'APPEL DE RITSCHARD

A la faveur de la mi-temps, tout le monde rentre dans la salle pour écouter, dans un silence d'une qualité exceptionnelle, l'appel vibrant et un peu désespéré que lance Willy Ritschard. Un appel à l'émotion, à la justice et au bon sens. Beaucoup de conseillers nationaux ont dû réaliser — pour la première fois? — qu'ils formaient bel et bien la Chambre du peuple. Applaudissements nourris (exceptionnel) sur tous les bancs (encore plus exceptionnel).

A 20 h. 15, tout le monde se disperse dans les établissements attitrés de la Ville fédérale. Partout s'engage la discussion, la vraie, celle qui peut faire basculer les opinions. Elle reprend (ou continue) dès avant huit heures le lendemain au Palais. Les conseillers fédéraux Honegger et Hürlimann accomplissent un très efficace travail de dernière heure, apportant ainsi à Willy Ritschard un soutien sur lequel il n'osait pas compter.

A dix heures du matin commence la litanie du vote à l'appel nominal. Deux cents noms énumérés avec, à chaque fois, les totaux intermédiaires. La première moitié de l'alphabet vote plutôt «non» et

puis il y a un tournant que l'on sent décisif: sur les quatre Meier du Conseil national, deux sont contre (Fritz et Kaspar) mais deux aussi sont pour (Josy et Werner); c'est alors une espèce de ruée vers le «oui», qui comble son retard et finit par l'emporter par 111 à 88.

Beaucoup de bruit dans la salle, puis dans les couloirs. La gauche sourit avec reconnaissance aux démocrates-chrétiens, dont les deux tiers viennent

SCÉNARIO ANTICIPÉ
Rendez-vous
en décembre, au mieux

Dès l'après-midi du vote historique sur l'imposition des avoirs fiduciaires, les partisans battus du «non» commencent les manœuvres de retardement: puisqu'il faut entrer en matière, entrons-y lentement... Voyez-vous, nos agendas sont déjà complets pour août et septembre... Et puis il faudrait entendre des spécialistes, des gens de la pratique pour se faire une idée, etc. Finalement la Commission du Conseil national se réunira bel et bien juste avant la prochaine session, et ne procédera qu'à un nombre restreint de «hearings». D'ici le débat en séance plénière, qui ne pourra

C'EST LA VIE
Les hannetons
et le béton

Où sont les hannetons d'antan? 1981 devait être une année de vol de hannetons dans la majeure partie de la Suisse romande. Or que constate-t-on? «Ce gros coléoptère brun au vol lourd et bourdonnant qui apparaît tous les trois ans au printemps et dont la larve terricole, le ver blanc, est un redoutable ravageur de cultures», le hanneton donc s'est à

de livrer une offrande particulièrement bienvenue en ce jour de Fête-Dieu.

On entend toutefois grincer quelques dents: celles des journalistes, qui avaient tous titré le matin même sur le refus d'entrée en matière, et celles des banquiers, qui cherchent déjà les voies et moyens de freiner ultérieurement ce qu'ils n'ont pu bloquer le matin même.

au mieux avoir lieu que pendant la session de décembre, on pourra toujours organiser un petit mouvement de fuite du côté de Luxembourg ou d'une autre place où les banques commerciales suisses entretiennent de prospères filiales. Après tout, les placements fiduciaires se font à trois mois au plus, et s'ils augmentent de quinze milliards par mois, ils peuvent tout aussi bien glisser à la même vitesse vers d'autres places financières. Le seul fait d'imaginer un tel scénario relève bien sûr d'une désagréable malveillance, et toute ressemblance avec la réalité de ces prochains mois sur les marchés financiers serait pur hasard et ne viserait pas le moindre effet de démonstration.

peine manifesté de ce côté-ci de la Sarine... Dans la «Terre romande» (20.6.1981), R. Murbach risque une explication: «Il semble bien que dans certaines régions, la quasi-disparition des prairies naturelles, autrement dit des prairies permanentes, qui sont des habitats particulièrement propices au développement optimal des vers blancs, parce que non perturbés par des travaux du sol et l'alternance des cultures, soit également un facteur à prendre en considération.» Bétonneurs et chasseurs de hannetons, même combat. A quelque chose, malheur est bon.

La route de l'Atlantique est coupée

La route de la Hollande, la route de l'Atlantique est coupée, et pour un bon bout de temps, aux déchets radioactifs en provenance des centrales nucléaires helvétiques. Pas de solution d'ultime recours donc à espérer de ce côté-là dès aujourd'hui et pour le cas où les projets d'enfouissement à l'étude dans le sol bien-aimé de la patrie n'aboutissaient pas à une solution présentable. Coup dur pour les partisans du tout-nucléaire.

Tout a commencé par le combat de deux mouvements d'écologistes hollandais, Nature et Environnement d'une part et Greenspace d'autre part. Rapidement ces militants s'étaient rendus compte que l'entreposage des déchets radioactifs était, dans leur pays comme ailleurs, le maillon le plus faible de la chaîne nucléaire. D'où, toute une série d'actions de contestation, de protestation et de mise en garde face aux dangers inhérents au déversement des déchets dans l'Atlantique.

Parmi les moyens utilisés, la bataille juridique. Et tout dernièrement, une première victoire après l'introduction d'une action en justice contre le Ministère de l'environnement et celui de la Santé publique. Le but avoué de l'opération: empêcher le largage en haute mer de 2500 barils de déchets qui étaient prêts à être embarqués pour leur dernier voyage (dans les profondeurs marines entre l'Espagne et l'Angleterre). Le tribunal compétent, contre toute attente, vient d'accepter d'entrer en matière, ordonnant même, pendant l'instruction de l'affaire, la suspension des permis indispensables à la sinistre opération.

Voilà les déchets «à quai» pour de longs mois. En tout état de cause, si les industries du nucléaire avaient gain de cause en un premier temps, et que l'effet suspensif était levé pour cette ration-là de

déchets, le déversement en haute mer ne pourrait avoir lieu avant le printemps ou l'été prochain, au vu des conditions météorologiques. Par le jeu du Traité de Londres (1972) qui autorise la Hollande à prendre en charge l'opération de largage des déchets suisses et belges, la lutte acharnée des militants écologiques hollandais a des répercussions bien au-delà des frontières de leur pays.

A SUIVRE

Kaiseraugst et Graben: l'autorité n'accordera l'«autorisation générale» que si l'énergie produite dans l'installation répond vraisemblablement à un besoin effectif dans le pays. Sur mandat du Conseil fédéral, la Commission fédérale de l'énergie (CFE) a donc examiné la réalité du besoin allégué par les constructeurs. D'où des conclusions largement commentées dans la presse: un tiers de «oui», un tiers de «non» et un tiers de «peut-être». Les journalistes en sont restés, pour la plupart, à ce «score» qui était, il faut le dire, en lui-même un petit événement. Il fallait aller plus loin. La présidente du WWF Suisse, Anne Petitpierre, est remontée aux sources; et son diagnostic est sans équivoque: «En réalité, une lecture attentive et critique (du rapport de la CFE) permet une conclusion beaucoup plus catégorique: la construction d'une nouvelle centrale nucléaire en Suisse ne répond à aucun besoin véritable. Cela pour autant qu'on accepte les choix immédiats et urgents qu'implique une nouvelle politique de l'énergie. Ces choix apparaissent clairement dans le rapport de la CFE au terme de chacun de ces grands chapitres: évaluation du besoin d'électricité, possibilités et modalités de production, mode de satisfaction du besoin.» Anne Petitpierre met les points sur les «i», démontre et explique sur deux pages (claires) dans le dernier numéro de «Vivre demain» (c.p. 439, 1211 Genève 1).

* * *

Cri d'alarme de la Société pour le développement

de l'économie suisse: «En Suisse, le nombre des conflits collectifs du travail a atteint 330 en 1980, contre huit l'année précédente. Si en 1979, 463 travailleurs avaient participé à des conflits, ce ne sont pas moins de 3582 personnes qui ont recouru en 1980 à l'arme de la grève. Un regard sur la statistique de ces deux dernières décennies montre qu'il n'y a jamais eu autant de grèves et de lock-outs en l'espace de douze mois qu'en 1980. Le nombre des journées de travail perdues a été d'environ 5700.» Y aurait-il péril en la demeure? La Sdes doit bien conclure, nous citons encore: «Mais si on établit un rapport entre le nombre des personnes qui ont participé aux grèves (3500) et les quelque 3 millions de personnes actives, on obtient un pourcentage de 0,12% seulement; dans la comparaison internationale, le bilan suisse des grèves reste unique.»

* * *

L'année dernière, quelque 20 000 personnes ont eu recours aux services des Archives sociales suisses qui fêtaient cette année au mois de juin le 75^e anniversaire de leur fondation. Extraordinaires collections de coupures de journaux (650 000), de journaux et de publications diverses et bien sûr de bouquins, dans ces locaux de la Neumarktstr. 28 à Zurich. Demandez à un chercheur étranger, spécialisé en politique sociale et condamné à des comparaisons internationales, s'il connaît les Archives zurichoises, à coup sûr sa réponse sera «oui». En Suisse... nul n'est prophète en son pays.

* * *

Dans une semaine, vendredi 3 juillet au Café de l'Europe à Lausanne (rue du Simplon 33), réunion des actionnaires de la SA des Editions Domaine Public. Partie statutaire traditionnelle et inévitable avec l'examen des comptes (qui seront publiés comme de coutume dans ces colonnes, sitôt approuvés). Puis, discussion sur l'avenir du journal et en particulier les projets de développement que la rédaction met peu à peu au point et qui devraient porter leurs premiers fruits dès l'automne. Une affaire à suivre, comme on dit.

Les choix du bac

Baccalauréat 1981 — dissertation française (Gymnase de Chamblandes).

Les candidates et les candidats avaient le choix entre quatre sujets:

1. (sujet «littéraire») commentez *Le Paysan parvenu* à la lumière de ce jugement: «Jacob est un être naturel qui scandalise les uns, séduit les autres et surprend tout le monde dans une société artificielle et corrompue.»

2. (sujet «moral») «L'amour de la justice n'est, en la plupart des hommes, que la crainte de souffrir l'injustice.» (La Rochefoucauld.)

3. (sujet «esthétique») «Le propre des œuvres majeures est à la fois d'apporter un univers cohérent et d'en reculer toujours les frontières.» (Jean Ehrard.)

4. (sujet «scientifique») «Ceux qui furent formés aux sciences dès leur enfance ont coutume d'exclure de leur pensée, de leur vie, de leurs actions communes, ce qui peut ressembler à l'histoire et aux arts, aux œuvres de langue, aux œuvres de temps. Instruits incultes, ils sont formés à oublier les hommes, leurs rapports, leurs douleurs, la mortalité.» (Michel Serres.)

Pour le premier sujet, les candidats avaient lu, bien sûr, *Le Paysan parvenu*...

— à propos; l'avez-vous lu? remarquable, à plus d'un point de vue; et par exemple par la peinture d'une société si différente de la nôtre, et pourtant très semblable; où le mariage est affaire de *contrat* et relève d'abord du droit civil, sans presque aucune composante sentimentale, alors qu'aujourd'hui, il tend à ne plus être qu'une affaire de sentiments et que son aspect *civil* est souvent escamoté au point de disparaître au profit d'un compagnonnage —

... et ils avaient à disposition un exemplaire, leur exemplaire du roman.

Sujet souvent choisi, avec des fortunes diverses!

Sujet souvent choisi, également, que le deuxième, assez traditionnel. Beaucoup moins le troisième. Peut-être les candidats se sont-ils demandés ce qu'il fallait entendre par «œuvre majeure» (assurément pas celle de Telemann, dont un dictionnaire de la musique paru au début du siècle assure que, de son vivant beaucoup plus connu que Bach, «il n'est maintenant presque plus qu'un nom historique»!!) et ce que voulait dire «en reculer les limites».

POINT DE VUE

Au-delà

Atlantique. Groupe de vaisseaux de guerre anglais. Sous-marins allemands rôdant alentour. Risques sérieux de torpillage.

Sur l'un des bateaux anglais, un marin doit être opéré d'urgence. Pour que l'opération puisse se faire, le bâtiment doit être mis en panne pendant quelques dizaines de minutes — et s'offrir ainsi comme cible facile aux torpilles.

Discussion. Tous les marins de tous les bateaux acceptent sans hésiter que soient stoppées les machines. Danger sérieux. Un cercle de bateaux se forme, pour le protéger, autour du bâtiment où l'opération chirurgicale doit être menée.

Plusieurs milliers de gars acceptent donc de risquer leur peau pour un seul d'entre eux — dont ils ne savent sans doute rien.

Infinie valeur de la vie humaine, brusquement.

(Pour sûr, connaissant les raisons de l'immobilité de la flotte anglaise, aucun capitaine de sous-marin allemand n'aurait commandé un torpillage...)

Italie.

Un gosse tombe dans un puits.

Les journaux ont raconté l'histoire.

Souvent choisi le quatrième, malgré les expressions «œuvres de temps», «œuvres de langue»...

Et malgré l'inévitable déception de voir des candidats oublier complètement toutes les indications et tous les conseils qu'on a pu leur donner — plus grande la merveilleuse surprise d'en rencontrer un ou deux autres, qui non seulement traitent le sujet et mènent à bien leur dissertation, mais trouvent moyen de dire quelque chose qui leur tient apparemment à cœur et de transformer l'exercice scolaire en une «profession de foi»!

J. C.

Là encore: *infinie valeur de la vie humaine, brusquement.*

Efforts, sacrifices incroyables, sans commune mesure avec l'ordinaire, spontanés, de toute une communauté pour sauver *une* vie.

Chaque jour, sans doute, en mille endroits, pareils événements se produisent. Chaînes immédiates de solidarité.

Chaque jour, en mille autres endroits — peut-être même juste à côté — d'incroyables chaînes de mépris, de négligence ou de calculs froids pour détruire. Valeur quasi nulle de la vie humaine.

Je ne comprends pas.

Qui comprend?

Gil Stauffer

PS: Lady Gabrielle a publié un livre intitulé «Le Partage» — dont elle occupe sans partage la page de couverture avec un portrait figé. Coquetterie ou attrape-œil imposé par l'éditeur?

Lady G. dans la gloire de sa nudité, sur un fond de sommets alpins — voilà qui aurait eu de la gueule, comme couverture...

Mais le Valais n'est pas la Californie, il s'en faut de 14 000 km et de quelques siècles. D'où l'ouvrage de Lady G., en somme très chrétien et très comme il faut. Gentil, gentillet, comme le portrait.

MURS ZURICHOIS

Les dessins et la pollution

De 1977 à 1979, solitaire et insaisissable, il a marqué à 181 reprises de ses signes aériens les murs de la ville de Zurich. «Il», l'artiste au spray, une bombe de peinture en guise de pinceau, Harald Naegeli, peintre et psychologue. Naegeli veut exprimer «la révolte de l'inconscient opprimé».

Après son arrestation, une pétition réunit plus de deux mille signatures pour que les interventions de l'artiste soient conservées. Un livre est publié, qui réunit ses dessins. Le club des directeurs d'art lui décerne un prix pour sa contribution exception-

nelle à l'aménagement de l'environnement. Le maire d'Osnabrück l'invite à exercer son art sur les murs de sa ville. Le responsable de la culture de Francfort où Naegeli, entre temps, a habillé les murs, juge positivement son travail.

La justice zurichoise n'est pas de cet avis. Pour dommages à la propriété d'un montant de 200 000 francs, elle condamne l'artiste à neuf mois de prison ferme (en l'absence de l'accusé). Aux bords de la Limmat, les marchands pourront continuer d'imposer une publicité omniprésente, puisqu'ils paient les surfaces utilisées. Et la pollution des usines et des véhicules à moteur rongera encore longtemps les façades des immeubles puisque le Code pénal ne connaît pas ce délit. Tout est donc en ordre.

MILITANTS

Un samedi à Berne, dans la rue

Une fin de semaine comme les autres dans la Ville fédérale. Les stands, sur les forums publics, sont occupés par le Mouvement anti-apartheid, par des pacifistes, par des tiers-mondistes, par d'autres groupements encore, tous attachés à attirer l'attention de l'opinion sur des problèmes encore marginaux, mais bientôt connus de tous. Pendant l'après-midi, à l'appel de diverses organisations, dont le Comité romand de défense des handicapés (c.p. 136, 1213 Petit-Lancy), et en présence d'une délégation ouest-allemande, un impressionnant cortège défile dans les rues du centre bernois, manifestant la volonté des handicapés de ne plus être tenus à l'écart de la société; le défilé se conclut, cela va de soi, par une manifestation devant le Palais fédéral.

Peu après, à l'autre extrémité de cet espace vide en pleine ville, à la Place de l'Orphelinat, le Mouvement bernois des mécontents fête le premier anni-

versaire de sa naissance; pour l'occasion, un numéro spécial de son journal «Drahtzieher» (l'instigateur), tiré à 10 000 exemplaires (c.p. 1348, 3001 Berne).

Pendant ce temps, dans la vieille ville cette fois, à la Place de la Collégiale, des groupes de réfugiés se présentent. Kermesse. Il y a là des Chiliens et des Paraguayens, des Slovaques et des Cambodgiens, des Vietnamiens et des Hongrois, d'autres «nationalités» encore. C'est traditionnel aussi, on chante, on danse, on boit, on mange, accents et parfums du pays natal, on distribue des tracts et des publications diverses; c'est ainsi que le Comité Salvatore Allende (c.p. 1814, 3001 Berne) diffuse son nouveau bulletin en allemand, «Vinceremos», rapports sur le Chili.

A noter dans ce contexte: une section socialiste tchécoslovaque vient de se constituer à Berne; elle demande son adhésion au Parti socialiste suisse (préavis favorable des instances socialistes régionales et cantonales).

Un samedi à Berne où seuls les gens qui courent après leur tram ou rattrapent un horaire définitivement surchargé pestent parce que la circulation est

un instant interrompue par des manifestants appliqués à saisir la moindre occasion de se faire connaître.

Un samedi à Berne, marqué par ces mots de Jules, paralytique (dans le film Amour handicapé), cités dans le tract distribué par le Comité romand de défense des handicapés: «Il arrive que des passants, me voyant circuler dans ma chaise, me donnent de l'argent «pour que je me paie un café»; mais jamais personne ne me propose d'aller boire ce café avec moi.»

TÉLÉJOURNAL

La décentralisation malgré tout

L'éclatement du téléjournal en trois éditions réalisées à Zurich (depuis le 1^{er} janvier 1980), à Genève (depuis le 1^{er} septembre 1981), à Lugano (à partir de 1985?) continue de provoquer des remous. Il faut dire que l'opération, budgétée à quelques millions à l'origine, reviendra à quinze millions selon M. Schlumpf et au double selon des rumeurs persistantes.

La conseillère nationale Doris Morf (socialiste, Zurich) avait interpellé le Conseil fédéral à ce sujet voici bientôt deux ans. Non satisfaite de la réponse du Conseil fédéral, elle a demandé une discussion qui aura lieu lors d'une prochaine session. On traitera sans doute aussi à la même occasion la motion que vient de déposer le PDC saint-gallois Ohler, éditeur et ennemi irréductible de la SSR, qui demande ni plus ni moins que la recentralisation du téléjournal à Zurich!

En attendant, dans les studios de la TV romande à Genève, on prépare fébrilement les premières émissions du TJ décentralisé, qui auront lieu sans les machines supersophistiquées achetées à cet effet, et annoncées par le fournisseur allemand avec un retard de plusieurs semaines.